

FICHE D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/2025

133 rue Roger SALENGRO
59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

Nom

Prénom

Adresse postale
.

Téléphone

Adresse électronique @

Expériences théâtrales ou artistiques :

Attentes particulières ou objectifs spécifiques :

Date : __ / __ / 2024 Signature :

- 1. Je souhaite participer à une séance d'essai pour l'atelier :**
- 2. Je m'inscris pour la saison 2024/2025 à l'atelier :**



Entourez les options choisies :

- * **DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre**
- mardi de 18h00 à 20h00 (hors vacances scolaires)
- * **DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro**
- mardi de 20h00 à 22h00 (hors vacances scolaires)
- * **DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro**
- samedi de 14h00 à 19h00 (suivant planning ci-dessous :)
21 septembre, 12 octobre, 16 & 30 novembre et 7 décembre 2024
11 janvier, 1^{ER} février, 1^{ER} & 29 mars, 26 avril, 17 mai, 14 juin 2025



TARIFS de l'ATELIER :
325 euros pour la période
du 17 septembre 2024 au 30 juin 2025
Le règlement de la séance d'essai est à effectuer au moment de l'inscription.

TARIFS SÉANCE D'ESSAI :
Ateliers du mardi : 15 euros
Atelier du samedi : 50 euros
En cas d'inscription à l'année,
cette somme vous sera remboursée.

Moyens de paiement :
* CHÈQUE à l'ordre de Imaginaire compagnie
* ESPÈCES
* VIREMENT :
IMAGINAIRE COMPAGNIE
IBAN : FR76 3000 3028 9800 0500 3238 401
BIC : SOGEFRPP



Règlement intérieur des ateliers de l'association Imaginaire Compagnie

www.imaginairecompagnie.fr
133, rue Salengro - 59260 HELLEMES-LILLE

Saison 2024/2025

INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie ».

Modalités d'inscription aux ateliers

Il est possible de s'inscrire pour la saison 2024/2025 jusque fin décembre 2024, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- * la fiche d'inscription complétée et signée,
- * un exemplaire signé du présent règlement,
- * le paiement intégral pour la participation aux séances d'un atelier.

Séance d'essai et entretien individuel

- Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est obligatoire. Cette séance d'essai est payante.
- Si la personne ayant participé à une séance d'essai souhaite s'inscrire à l'atelier, un entretien individuel avec l'intervenante d'une durée de 15 minutes environ (en présentiel ou en visio) sera programmé. Cet échange permettra à l'intervenante de préciser le mode de fonctionnement de l'atelier et d'être à l'écoute des attentes ou des objectifs éventuels du futur participant de l'atelier.

Nombre minimum et maximum de participants au cours d'une séance

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Le nombre maximum de participants est de 14.

Si à la fin du premier trimestre (fin décembre 2024), le nombre de 8 inscrits n'est pas atteint dans un atelier, l'atelier ne sera pas maintenu et les 2/3 de la somme totale seront reversés aux participants.

LIEU

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille (le133.blogspot.com). L'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du lieu des ateliers par mail.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Communication des informations

Un groupe WhatsApp sera créé en début de saison pour chacun des ateliers.

Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2024/2025. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets qui sont consultables en ligne sur le site de l'association.

Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est indispensable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de la saison. Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé impérativement de **prévenir l'intervenante**, Françoise Demory, soit via le groupe WhatsApp de l'atelier, soit par **mail** (imaginairecompagnie@gmail.com). Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association prévient les participants.

Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une **rigueur**, un **respect** de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates. Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association *Imaginaire Compagnie* qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos) pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

HORAIRES & TARIFS

Les ateliers de l'association reprennent à partir du 17 septembre 2024 et s'arrêtent le 30 juin 2025.

Les jours, horaires, tarifs et modalités d'inscription sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'atelier	Jour et horaires	Durée d'une séance	Inscription à l'année	Inscription à la séance	Tarif séance d'essai	Tarif pour l'année	Tarif pour une séance
Atelier découverte de soi par le théâtre	Mardi de 18h00 à 20h00 (hors vacances scolaires)	2 heures	oui	non	15 €	325 €	
Atelier découverte de soi par l'impro	Mardi de 20h00 à 22h00 (hors vacances scolaires)	2 heures	oui	non	15 €	325 €	
Atelier découverte de soi par l'impro	Samedi de 14h00 à 19h00 suivant planning (*)	5 heures	oui	oui	50 €	325 €	50 €

Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du planning des séances.

SÉANCE D'ESSAI ou PAIEMENT à la SÉANCE

Pour **participer à une séance d'essai ou ponctuellement à une séance**, il est indispensable :

- d'envoyer préalablement sa fiche d'inscription complétée à l'association
- d'effectuer le paiement de la séance en même temps que l'inscription.

NB : en cas d'inscription à l'année, le paiement de la séance d'essai sera remboursé lors du paiement global.

1. L'atelier "découverte de soi par le théâtre" (mardi de 18h00 à 20h00)

En plus des séances hebdomadaires, des séances supplémentaires pourront être programmées en cours de saison afin de se préparer au mieux aux restitutions de fin de saison (dates à programmer en 2025). Ces séances supplémentaires permettront aux participants de parfaire le rendu de la représentation et d'être plus à l'aise lors des restitutions publiques. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés dans ce règlement intérieur : elles ne feront pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Ces séances ajoutées feront partie intégrante du projet : c'est un geste généreux issu conjointement de l'engagement d'un groupe de comédiens amateurs et de la démarche artistique de l'intervenante sur des restitutions publiques et un projet collectif.

2. L'atelier "découverte de soi par l'impro" (mardi de 20h00 à 22h00 ou samedi de 14h00 à 19h00)

(*) Planning des séances du samedi : 21 septembre, 12 octobre, 16 & 30 novembre & 7 décembre 2024
11 janvier, 1^{ER} février, 1^{ER} & 29 mars, 26 avril, 17 mai, 14 juin 2025

MODALITES DE PAIEMENT

En début de saison, dans le cas d'une inscription à l'année, le paiement doit être effectué en intégralité. Un échelonnement des paiements est possible : dans ce cas, un échéancier sera établi conjointement entre le participant et l'association.

Il est à noter que le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement : en cas de paiement échelonné, toute somme restant due sera à régler.

Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

Moyens de paiement :

- * chèque
- * espèces
- * par virement

IBAN : IMAGINAIRE COMPAGNIE - FR76 3000 3028 9800 0500 3238 401 - BIC : SOGEFRPP

Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique. De ce fait, il est demandé aux participants des ateliers de consulter régulièrement leur messagerie électronique.

Fait à _____ le _____

Nom et prénom du signataire : _____
(Signature)